



### PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

**P.A.S.H. de la MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :**

- IRETEC : Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin
- UNIVER : Intercommunale Namuroise de Services Publics

**P.A.S.H. de l'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :**

- IRETEC : Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin

**PASH DRESSES PAR :**

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)
- Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

**VU POUR ETRE ANNEXE AUX ARRETES DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES PASH DE LA MEUSE AMONT ET DE L'OISE**

Namur, le 29 JUIN 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN Elio Di Rupo

#### Informations gérées par la S.P.G.E. :

Remarque : seules les informations liées au sous-bassin hydrographique sont représentées sur les documents cartographiques.

##### REGIMES D'ASSAINISSEMENT

**Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)**

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou écoq. communautaire	loisir	activité indus. ou artisanale
--------------------------------	--------	-------------------------------

de moins de 2.000 EH (Ib)

habitat ou écoq. communautaire	loisir	activité indus. ou artisanale
--------------------------------	--------	-------------------------------

**Assainissement autonome**

**Assainissement autonome (II)**

habitat ou écoq. communautaire	loisir	activité indus. ou artisanale
--------------------------------	--------	-------------------------------

**Assainissement autonome communal (IIb)**

habitat ou écoq. communautaire	loisir	activité indus. ou artisanale
--------------------------------	--------	-------------------------------

**Assainissement transitoire (III)**

habitat ou écoq. communautaire	loisir	activité indus. ou artisanale
--------------------------------	--------	-------------------------------

Zone urbanisable au PDS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (\*) PDS : plan de secteur

##### RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

**Cas généraux**

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

**Station de pompage**

- Collecteur sous pression
- Collecteur gravitaire
- Egout sous pression
- Egout gravitaire

**Cas particuliers**

- A diagnostiquer - A rénover
- Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

##### TRAITEMENT DES EAUX USEES

**Station d'épuration**

existante	adjugé ou en construction	à réaliser
-----------	---------------------------	------------

**Station à statut particulier**

- privée
- à déclasser

##### AUTRES PROBLEMATIQUES

**Déménagement - Exhaure**

Station de pompage	existant	adjugé ou en construction	à réaliser
--------------------	----------	---------------------------	------------

**Bassin d'orage**

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

#### Informations externes à la S.P.G.E. :

##### SOURCE DGRNE

**Eaux souterraines** (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

- Prévention rapprochée (Ia)
- Prévention éloignée (Ib)
- Surveillance (II)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 05/09/2002)

Navigation	1er catégorie	2ème catégorie
3ème catégorie	non classé	Cours voûtés

**Zone de baignade** (Mise à jour : 14/06/2004)

- Point ou zone de baignade
- Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Données environnementales** (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

**Limite naturelle :**

- Sous-bassin hydrographique

##### SOURCE DGATLP

**Plan de secteur** (Mise à jour : 26/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation notifiées au PASH intègrent un plan de responsabilité de la DGATLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**

Limite communale

##### SOURCE IGN

**Fond de plan IGN** (Mise à jour : 26/11/2004)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plans établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

